

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V

MONTREAL, 25 AVRIL 1894.

No. 14

LE PROCES

Nos lecteurs s'attendent certainement à ce que nous les entretenions un peu du grand procès qui vient de se dérouler dans l'enceinte de notre tribunal civil.

Nous abordons ce sujet avec tout le respect et toute la dignité qu'il comporte, sans nous occuper des jappements et des aboiements des roquets soudoyés de l'archevêché qui, depuis huit jours, donnent le triste et dégradant spectacle de mis en cause plaidant à nouveau *ex parte*, et par la voie de la presse, un procès sur lequel leurs avocats ont été entendus et qui est sorti du domaine public pour être confié à la décision d'un juge savant et impartial.

La conduite de cette follicule cléricale, violant de propos délibéré les lois les plus primitives des convenances pour discuter une cause qui est *sub judice*, ne nous poussera pas à de pareils excès.

Les insultes dont elle abreuve notre avocat ne l'atteignent pas ; à la prose haineuse de quelque jeune chanoine désappointé, il peut opposer les compliments chaleureux qui lui ont été prodigués par les juges et par ses confrères, et y trouver ample compensation.

La réplique savante et sanglante de M. St Louis a surtout exaspéré nos petits théologiens autocrates et autoritaires, qui voient la proie leur échapper et qui eussent eu tant de plaisir à lui opposer leurs subtiles *distingo* et leurs réserves prudentes.

Mais le tribunal leur a fermé la bouche, et ils se vengent en bavant dans une méchante feuille, qui n'a l'approbation épiscopale ni simple ni absolue, mais qui a été assez maligne pour arracher à ces fameux accumulateurs leur approbation financière.

Embusqués derrière la croix, ces bonnes et pieuses âmes jettent la boue à poignée sur leurs adversaires qu'ils n'ont pu combattre dans l'enceinte du prétoire.

Ces fameux ergoteurs ne montrent en tout cas pas grand respect pour les avocats qu'ils ont retenus à grands frais, puisque, eux, pygmées à côté de ces géants, refont à leur usage les plaidoiries qui auraient dû être adressées pour satisfaire leurs instincts de vautours et de oups ravisseurs.

Nous ne ferons pas à MM. Geoffrion et Taillon l'insulte de les tenir aucunement, responsables des grossièretés de leurs clients à l'égard de l'avocat qui leur fit face avec tant de talent et de savoir dans cette cause ; mais il faut que cela cesse, et que de petits gringalets, fusent-ils même ensoutanés, ne viennent pas insulter impunément un avocat qui a rempli une mission aussi noble que de revendiquer la justice et la liberté pour l'opprimé contre les oppresseurs.

La presse toute entière, à part l'exception que nous signalons, et qui, heureusement, est jusqu'à présent unique, a fait preuve depuis que la cause est entamée d'une dignité et d'un calme, d'un respect et d'une déférence à laquelle nous ne dérogerons pas.